

14.1.2015

B8-0008/2015 }
B8-0018/2015 }
B8-0020/2015 }
B8-0021/2015 }
B8-0029/2015 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Knut Fleckenstein

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution commune

S&D, Verts/ALE, ECR, ALDE, PPE

Situation en Ukraine

Proposition de résolution commune

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 bis. invite instamment toutes les parties à mettre en œuvre intégralement le protocole de Minsk sans plus attendre et à montrer ainsi leur véritable détermination à la désescalade et à faire preuve d'une extrême retenue; demande à la Russie d'autoriser le contrôle international de la frontière russo-ukrainienne, d'user de son influence auprès des séparatistes pour veiller à ce qu'ils respectent le cessez-le-feu et d'œuvrer de manière constructive à la mise en œuvre de l'accord de Minsk; encourage l'adoption de mesures de confiance pour soutenir les efforts de paix et de réconciliation; souligne, dans ce contexte, l'importance d'un dialogue politique inclusif et d'un programme économique pour le redressement de l'économie du Donbass;

Or. en

AM\1046080FR.doc

PE545.688v01-00 }
PE547.441v01-00 }
PE547.443v01-00 }
PE547.444v01-00 }
PE547.452v01-00 } RC1